

Les délinquants dont le cas est renvoyé en vue d'un examen de maintien en incarcération (1989 à 1994) :
Analyse comparative (R-45, 1996)

Ce rapport fournit des analyses détaillées sur les dispositions relatives au maintien en incarcération de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* en vue de l'examen parlementaire de la Loi. L'étude vise à répondre à trois principales questions:

1. Est-ce vraiment les cas des délinquants violents qui présentent le risque le plus élevé que l'on renvoie en vue d'un examen de maintien en incarcération?
2. Est-ce vraiment les délinquants qui présentent le risque le plus élevé que l'on maintient en incarcération?
3. Les délinquants qui sont maintenus en incarcération risquent-ils plus que les autres de récidiver après leur mise en liberté et de commettre une nouvelle infraction avec violence?

Dans ce rapport, on présente les changements dans le nombre et le type des délinquants ayant fait l'objet d'un renvoi et des délinquants maintenus en incarcération, les antécédents criminels et les taux de récidive. Le rapport examine également la situation des délinquantes et les différences entre les régions et les races relativement aux renvois et au maintien en incarcération. Il fournit aussi un résumé et une analyse des principales constatations.

Dans l'ensemble, les résultats indiquent qu'il est très difficile de différencier les délinquants à risque élevé qui sont incarcérés jusqu'à la date prévue pour leur libération d'office. Plutôt que de se fier aux listes des infractions énumérées aux annexes I et II de la Loi, il pourrait s'avérer plus efficace d'avoir recours à de nouvelles méthodes pour choisir les délinquants qu'il y a lieu de maintenir en incarcération, afin de cibler les plus dangereux. Le rapport propose que des études plus approfondies pourraient aider à mettre au point de meilleurs critères pour repérer les délinquants les plus susceptibles de commettre de nouvelles infractions.